

**Luc Minguet
Avocat**

**Chemin du Vieux Thier 5a
4190 FERRIERES**

**Banques
Honoraires :**

**BE03 0682 5155 5884
BE96 0016 8526 8805**

Tiers :

BE83 6305 6500 1215

Tél. : (+32) 86 40 06 40
Fax : (+32) 86 66 98 30

e-mail : l.minguet@a-lm.be

url : <http://www.a-lm.be>

N° d'entreprise 0 850.708.707

MODE DE CALCUL DES FRAIS ET HONORAIRES

(Sauf convention contraire)

Conformément aux obligations déontologiques de l'Ordre des avocats du barreau de LIEGE, je vous communique ci-après la méthode de calcul des frais et honoraires portés en compte pour mon intervention.

LES FRAIS

Ceux-ci seront facturés de la manière suivante :

- ouverture et clôture du dossier : 25,00€ (30,25€ TVAC)
- courriers, la page dactylographiée : 8,00€ (9,68€ TVAC)
- acte de procédure, la page dactylographiée : 12,00€ (14,52€ TVAC)
- Mémo, lettre automatique : 2,00€ (2,42€ TVAC)
- Dossier de présentation pour le tribunal : 5,00€ (6,05€ TVAC)
- Dépôt électronique au dossier de la procédure (DPA) : 20,00€ (24,20€ TVAC)
- photocopies (à l'unité) : 0,50€ (0,61€ TVAC)
- scan (la page) : 1,00€ (1,21€ TVAC)
- frais de déplacement (au km) : 0,40€ (0,48€ TVAC)
- Prestation secrétariat autres (1/4 h') : 10,00€ (12,10€ TVAC)

LES DEBOURS

Les frais de procédure (frais d'huissier ou frais de greffe etc...) et les autres débours éventuels seront facturés au prix coûtant.

LES HONORAIRES

Ceux-ci rémunèrent le travail de l'avocat proprement dit (consultations, entretiens téléphoniques, réunions, expertises, étude des dossiers, recherches, préparations des notes d'audience, requêtes, citation, conclusions et autres actes de procédure, les comparutions aux audiences pour remises, jugement par défaut ou plaidoiries, les différentes démarches habituelles etc...)

Les honoraires relatifs à mon intervention seront facturés au taux horaire de base de **100 € (121€ TVAC)**.

Toutefois, ce taux sera majoré en cas de demande d'intervention en urgence.

Les temps des déplacements de plus de 30 km seront facturés au taux horaire de 50 € (60,50€TVAC).

Sur rendez-vous.

Les messages téléphoniques sont prioritairement reçus l'après-midi de 14 à 17 heures.

A la clôture du dossier et outre les honoraires visés ci-avant, je me réserve de porter en compte un honoraire de résultat qui sera fixé au maximum au taux de 5% des montants récupérés ou évités en principal et intérêts, et ce en fonction notamment de la nature de l'affaire et du résultat obtenu.

Les **FRAIS** et les **HONORAIRES** sont, depuis le 1^{er} janvier 2014 majorés d'une T.V.A. dont le taux actuel est de 21%. Les **DEBOURS**, dans la mesure où ils ont été réglés pour compte du client, ne seront pas majorés d'une TVA. Si celle-ci a été appliquée par le prestataire, une facture vous sera transmise par celui-ci.

Des états intermédiaires de frais et honoraires seront établis et envoyés. Dans l'intervalle, le client a, à tout moment, le loisir d'interroger mon étude sur la situation financière de son dossier. Sous réserve d'erreur d'encodage, la marge est de quelques jours.

Les chiffres ici repris ont été établis au 1^{er} janvier 2008. Ils seront adaptés ultérieurement.